

Faits d'actualité

Jean Dalpé

Volume 34, numéro 2, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103579ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103579ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1966). Faits d'actualité. *Assurances*, 34(2), 121–138.
<https://doi.org/10.7202/1103579ar>

Faits d'actualité

par

JEAN DALPÉ

I — Des capitaux canadiens se portent acquéreur de sociétés d'assurances détenues à l'étranger : un mouvement en sens contraire

121

On a signalé à plusieurs reprises ici l'achat de sociétés canadiennes d'assurances par l'étranger. Il y a quelques années, en effet, plusieurs d'entre elles ont été achetées par des capitaux anglais, suédois, hollandais, américains. D'autres sociétés ont été fondées au Canada par des groupes américains ou européens. C'est ainsi qu'on estimait, en 1964, à seulement 24 pour cent environ la part des primes détenue par les entreprises canadiennes, appartenant en majorité à des actionnaires indigènes.¹ Depuis deux ans, il y a eu un mouvement en sens contraire, assez curieux et qui s'explique surtout psychologiquement. Depuis quelques années, les compagnies canadiennes appartenant à des étrangers ont perdu des sommes élevées par suite de la situation générale du marché. Les propriétaires de certaines d'entre elles se sont découragés malgré l'amélioration que des hausses de tarif permettaient de prévoir à assez court terme. Je me rappelle une conversation que j'ai eue, il y a environ deux ans, avec le directeur d'une société française. Les choses s'améliorent, lui disais-je. Et lui de répondre: "Il y a des années qu'on nous répète cela". Ce scepticisme était partagé par d'autres. Et c'est ainsi que des groupes canadiens plus près du marché ont pu se procurer la majorité, de forts paquets ou la totalité des actions d'entreprises en l'avenir desquelles on n'avait plus

¹ Il s'agit dans ce cas d'assurance autre que vie.

confiance. Et au moment où la reprise est non seulement amorcée, mais réelle ! On peut citer quatre cas de ce genre.

Le mouvement se continuera-t-il ? Probablement que non, tant les choses ont pris un autre aspect depuis un an et demi environ. A moins que des législations ou des attitudes nouvelles des gouvernements n'entraînent des changements profonds d'attitude; ce qui n'est pas encore à prévoir, je pense.

122

II — La langue que nous parlons¹

Périodiquement, quelque journaliste, un écrivain ou un politicien, quand ce n'est pas une maison d'affaires, nous font entendre que la langue parlée ou écrite au Canada n'est pas celle de France, qu'il y a un parler canadien-français bien différent de celui d'Europe, etc.² Pendant longtemps, on nous a rebattu les oreilles avec le *French Canadian patois*. Notre propos n'est pas de reprendre le débat, vieux d'un siècle ou davantage, mais simplement d'indiquer quelques faits qu'il faut se rappeler si l'on veut comprendre la question.

Entre la langue parlée et la langue écrite au Canada français, il y a sûrement des variantes assez grandes, comme dans tous les pays du monde. Qu'il s'agisse de France, d'Angleterre ou des Etats-Unis, la différence est marquée entre l'un et l'autre mode d'expression. Dans les villes, la langue des gens instruits et celle du peuple ne sont pas les mêmes; et c'est normal. Au Canada, dans les deux cas, l'influence américaine est réelle, si elle se manifeste à des degrés divers. Toutefois, un Canadien se fera comprendre facilement dans sa langue à Paris, à Bruxelles ou à Genève. Les mots qu'il emploie ne seront pas toujours les mêmes il est vrai, pas plus

¹ Ces propos nous sont dictés à la suite d'un échange de vues entre M. Jeff Holmes, journaliste anglophone, mais canadien, et notre collaborateur M. Pierre Beaudry, dans *MacLean's Magazine*.

² Ainsi, M. Holmes intitule son article: "They are speaking a language of their own in Quebec and it is time all of us did something about it".

que l'Américain de New-York n'appelle les choses de la même manière que l'Anglais de Londres, de Birmingham ou de Glasgow. Je pense que l'Américain de Brooklyn serait un peu surpris d'entendre qualifier de *pavement* ce qu'il connaît sous le nom de *sidewalk*. Il serait un peu étonné de savoir qu'*elevator*, *truck* et *gazoline* sont, en Angleterre, *lift*, *lorry* et *petrol*. Et la même chose pour le Torontois le plus convaincu de son attachement à la Vieille Angleterre.

123

Nos amis de l'Ontario sont souvent étonnés de voir les écarts de vocabulaire qui existent entre eux et les gens de Londres. Et cependant, il ne leur viendrait pas à l'esprit que leur langue est entièrement différente de l'anglais d'Angleterre. L'accent n'est pas le même, le vocabulaire est souvent inspiré de l'américain; mais le fonds a la même origine, l'esprit est le même, les sources de la langue sont identiques.

Personne ne songerait à parler du *Canadian English* et à demander des traducteurs pouvant écrire en anglais canadien, pas plus qu'aux États-Unis on ne retiendrait les services d'un traducteur de l'anglais à l'américain. On suggérerait simplement d'adopter certains mots ou certaines habitudes locales.

Quand comprendra-t-on chez nos compatriotes anglophones que si le français du Canada a subi dans la langue courante, familière ou technique l'influence de nos voisins, notre langue est le français universel, avec moins de richesse d'expression, moins de vivacité, un accent plus dur, certains mots qui ont vieilli et d'autres qui viennent de l'anglais? Mais n'est-ce pas le cas également pour la langue anglaise à Toronto, à Vancouver ou à Winnipeg? Et à Paris ne se désolé-t-on pas des progrès du franglais, cet étonnant parler où les mots ne retiennent même pas leur sens original.¹ Ainsi,

¹ On lira avec intérêt à ce sujet le livre d'Etienne sur le franglais, et l'article d'Alfred Sauvy, intitulé "Ecart de langage", dans la "Revue de Paris" de mai 1966, P. 13.

pressing, dancing, freezer et footing. Et, cette annonce vue un jour à Monte Carle à l'hôtel de Paris: "*grill room* sur le *roof*" où seuls deux mots français subsistent. Tout cela provient d'un certain snobisme et n'est pas grave pour le français, qui le rejettera ou l'adaptera un jour. Mais devrait-on conclure que le français de France n'est plus le français universel? Ce serait aussi bête que d'affirmer que, dans le reste du Canada, on parle un informe patois parce que tout ce qu'on y dit n'est pas exprimé et prononcé comme à Oxford, à Cambridge ou à Stratford-on-Avon.

124

Pourquoi faut-il revenir périodiquement sur la question? Tout simplement parce que nos compatriotes sont sur ce point d'une extraordinaire ignorance, que révéleront sans doute les travaux de la Commission Dunton-Laurendeau quand ils seront disponibles. Ils ne comprennent rien au problème, et, ce qui est pénible, ils ne peuvent ou ne veulent en apprendre davantage. C'est malheureux, car c'est par la connaissance de la langue de l'autre qu'on aplanirait les difficultés qui menacent l'entente dans notre pays. On n'apportera pas de solution permanente au problème en continuant de prétendre que l'autre parle une langue informe, gangrénée, qu'il est inutile d'apprendre puisqu'elle ne débouche pas sur la civilisation française. Tant qu'on raisonnera ainsi, on s'isolera de part et d'autre et on préparera une cassure qui, un jour, pourrait bien être définitive si on n'y veille.

Reste le "joual", c'est-à-dire la langue populaire la plus mauvaise que certains jeunes ou moins jeunes auteurs ont employée dans leurs livres, en réaction contre un académisme qu'ils ne veulent pas accepter, par un besoin de défoulement irrésistible ou par goût de la langue populaire la plus rude. Nous ne pensons pas qu'on doive juger une langue ou une littérature par le plus mauvais genre qu'elle se donne.¹

¹ Si l'on veut vraiment comprendre le problème, qu'on se donne donc la peine de lire l'excellent "Cahier de l'Académie Canadienne-française" consacré à la lin-

III — Technocratie et politique ¹

Depuis quelques années, le gouvernement d'Ottawa a eu recours aux services de grands commis pour mettre de l'ordre dans ses affaires, pour planifier le présent et l'avenir. Ainsi est né ce qu'à Ottawa on a appelé l'*establishment*, en s'inspirant de ce qui se faisait en Angleterre. Et ainsi s'est formé un petit groupe de hauts fonctionnaires qui dirigent le pays, qui orientent l'économie et les grandes politiques sociales. A côté d'eux, il y a bien les députés et les sénateurs dont le pouvoir législatif subsiste; mais il est évident que si le geste définitif appartient aux deux Chambres sous la forme du vote, si le Cabinet garde ses droits de décision, si le parti conserve son influence, c'est l'*establishment* qui dirige la politique d'ensemble indirectement, mais en fait, puisqu'il voit à l'exécution des lois inspirées et préparées par lui.

125

Les provinces ont suivi l'exemple. La Saskatchewan, d'abord,² puis, après 1960, la province de Québec, qui a constitué un corps de hauts fonctionnaires assez intelligents, assez dynamiques, assez près des réalités pour exécuter ses projets de réforme dans l'instruction publique, l'économie, la culture, les relations avec l'état central. C'est ainsi que s'est formé ce groupe de technocrates qui a puissamment aidé l'État provincial à mettre son programme à exécution et qui a exercé sur les politiques du gouvernement une influence plus grande à certains moments que le parti et que les Chambres

guistique et le livre de M. Victor Barbeau intitulé "Le Français du Canada". Il y a aussi l'excellent article de notre collaborateur, M. Pierre Beaudry, paru dans le numéro du 2 mai 1966, de "MacLean's Magazine".

¹ On lira avec amusement un livre qui vient de paraître à Paris, aux éditions Denoël, sous le titre de "Les paradoxes des technocrates". L'auteur, Georges Elgozy, traite le sujet avec le sourire et avec un goût évident pour la paradoxe.

² Quand l'équipe s'est dispersée après l'arrivée au pouvoir du gouvernement Thatcher, ses membres se sont dirigés vers l'Ontario et diverses autres provinces. En plaisantant, on parlait de la *Saskatchewan Mafia*.

elles-mêmes, sans cependant faire disparaître l'autorité du Cabinet: pouvoir suprême dans un état démocratique. Ainsi, "establishment", à Ottawa et technocrates, à Québec ou ailleurs, ont joué un rôle de premier plan, allant, croyons-nous, jusqu'à contrecarrer ou tout au moins à faire évoluer radicalement les opinions et les initiatives de certains ministères et de leur titulaire. Il est évident qu'une pareille force naissante, mais agissante, dans la province de Québec ne peut pas ne pas soulever des oppositions, des remous. Trop longtemps, on a eu l'impression que le ministre, le député, le Cabinet, le parti étaient l'autorité suprême pour admettre que par le prestige de leurs connaissances, de leur savoir-faire et de leur intelligence, de hauts fonctionnaires puissent jouer un rôle de premier plan auprès du Cabinet ¹ et du premier ministre, très près de celui-ci, qui ne peut plus, qui ne veut plus tout faire, tout imaginer, tout orienter dans un monde politique complexe. En somme, à Ottawa depuis longtemps et dans les provinces plus récemment, on assiste à l'essor d'une quatrième force: le haut fonctionnarisme organisé et puissant à côté des Chambres, du parti et de l'opinion publique. Il arrive au Canada, ce qui existe partout ailleurs dans les pays évolués: les équipes politiques ne peuvent pas diriger seules les immenses entreprises que sont les services gouvernementaux. Forcément, elles doivent avoir recours à de grands administrateurs qui, à leur tour, ne peuvent pas ne pas influencer les politiques de l'État dans leur conception et dans leur exécution. C'est ainsi que les deux collaborent, mais se heurtent aussi. Et c'est pourquoi on entend parfois des critiques, des craintes exprimées par ceux-là mêmes dont l'influence est en baisse. N'est-il pas normal que celle de l'*establishment* soit en hausse, si l'on tient compte de la stabilité nécessaire de la

¹ Qui passe les projets qui lui sont présentés, les jette au panier — ce qui peut entraîner des remous — ou les met sur les tablettes où ils rejoignent les autres dont on n'a pas voulu: cimetière des idées et des intentions non partagées par les puissants du jour.

fonction et de la qualité du recrutement de ses membres, de la formation qu'on exige d'eux, de leur connaissance approfondie de leur métier et du milieu qu'on leur confie. On ne pourra se plaindre que l'influence de l'autre groupe diminue tant que les partis politiques continueront de recruter leurs représentants officiels comme ils le font trop souvent encore, c'est-à-dire en demandant le minimum de préparation à la carrière politique avant de se faire élire; ce qui est à la fois compréhensible et malheureux à toutes fins utiles et ce qui explique la faible qualité moyenne des élus du suffrage populaire.

127

20 mai 1966.

IV — Les catastrophes de 1965 : l'ouragan Betsy et l'émeute de Los Angeles

1965 a été une année féconde en très gros sinistres imprévisibles et coûteux aux États-Unis. L'ouragan Betsy d'abord qui, le 10 septembre 1965, a ravagé les états du sud-est: Louisiane, Mississipi et Floride. Le dommage a été considérable: environ sept cent quinze millions de dollars répartis entre les assureurs américains et européens, soit directement, soit par voie de réassurance. Une bonne partie des indemnités a été versée pour l'assurance maritime, mais le plus grand nombre l'a été par ce que chez Lloyd's on appelle le *Non-Marine Market*, qui garantit les dégâts dus à l'ouragan et, en Angleterre, l'inondation. Comme on sait, ce dernier risque n'est pas généralement assuré en Amérique, sauf par le paiement d'une surprime.

Dans l'ensemble, *Betsy* laissera dans la mémoire des assureurs un souvenir pénible, catastrophique, à la mesure de l'Amérique où tout est hors de proportion de l'échelle humaine ordinaire.¹

¹ Voici comment un collaborateur de "International Insurance Monitor" résume le règlement: "The longest, costliest, toughest job in insurance annals".

128 Auparavant, il y avait eu l'émeute de Los Angeles: poussée de colère, qui serait inexplicable si elle ne correspondait à une révolte de masse, incontrôlable, brutale, tragique et qui s'est manifestée en dernier ressort contre elle-même. Cet accès de folie collective eut lieu, en 1965 également, le long de la côte du Pacifique, dans Los Angeles et la région. Le *Fire Journal*, organe de la National Fire Protection Association, en fait un rapide bilan dans son numéro de mars 1966. En voici les aspects principaux:

- a) l'émeute a fait rage dans une région de 47 milles carrés;
- b) dans la ville, 261 immeubles ont été détruits ou très endommagés et dans la région, plus de 600, dont 200 par le feu;
- c) 34 personnes ont été tuées, 1,052 blessées et 3,952 arrêtées;
- d) la police a confisqué 2,000 armes à feu.

Et, tout cela, parce qu'un jour de printemps les Noirs se sont sentis exaspérés à la suite d'un événement sans doute de peu d'importance, mais qui en a acquis soudainement; le sentiment de la foule prenant de la force d'heure en heure et transformant une masse paisible en une meute exacerbée et perdant tout contrôle de ses agissements. C'est un pays bien curieux que cette terre d'Amérique où, dans l'ensemble, existe la liberté, mais où on la nie souvent dans les faits, même si on la reconnaît dans les textes. A cause de cela, périodiquement, les réactions humaines comme les forces de la nature bouleversent tout et mettent le chaos dans un ordre qui semblait bien établi.

V — Qu'est-ce qu'un cadre ?

On parle beaucoup des cadres dans les milieux syndicalistes et patronaux aussi bien au Canada qu'en France.

Comme on s'y est efforcé de préciser le sens de cette expression un peu vague, même si elle tend à comprendre les postes de direction, nous avons pensé de verser au dossier les notes suivantes que nous empruntons à *l'Argus* du 13 juin 1965, lequel les avait extraites de la revue *Métier et Graphique* du 31 mai :

- “ — Le cadre est celui dont l'*acte engage*;
- Le cadre est celui qui *encadre*.

129

1. *Son acte l'engage*, non seulement comme tout salarié vis-à-vis de son employeur, mais engage également l'employeur.

Son travail détermine le fonctionnement d'un ou plusieurs services: peu importe qu'il ait ou non autorité sur d'autres salariés.

Les exemples sont nombreux :

- Le comptable *responsable* du bilan, qui ne dirige souvent que deux passeurs d'écritures;
- Le chimiste, ayant l'*initiative* et la *responsabilité* du laboratoire, assisté d'un laveur d'éprouvettes;
- Le publiciste, ayant l'*initiative* et la *responsabilité* du budget d'une maison et dont le personnel peut se réduire à une secrétaire ou même une dactylo;
- La secrétaire attachée de direction, qui bénéficie d'une *formation spéciale*, de diplômes de langues étrangères.

2. *Lorsque le cadre "encadre"*, c'est un cadre-chef, c'est-à-dire qu'il *commande* à d'autres salariés et qu'il se trouve *responsable* du travail qu'il a donné à exécuter. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire qu'il possède l'"*initiative*".

130 Le problème des cadres est grave au Canada, non pas qu'il y ait pléthore de sujets, mais insuffisance. Il l'est également en France à partir d'un certain âge, mais pour une raison totalement différente. Cet âge c'est quarante ans, lorsque des entreprises sont fondues ou disparaissent. C'est le cas, par exemple, de l'O.T.A.N. qui, en étant partiellement liquidée, va jeter dans le marché des cadres quelque seize mille personnes plus ou moins spécialisées: ceux qui ont plus de 40 ans. C'est le plus grand nombre — note Pierre Linde, dans l'*Express* du 28 mars au 3 avril 1966. Ils "n'ont pratiquement aucune chance de trouver de l'emploi dans leur région et peu de chance de se reclasser tout simplement dans des conditions analogues". Le drame commence à 40 ans, note-t-il aussi.

Mais nous qui avons un tel besoin de cadres, peut-être pourrions-nous songer à aller en chercher un certain nombre parmi ces milliers de gens qui, selon Pierre Linde, sont à la recherche d'un emploi et qui n'en trouvent guère, parce que les offres d'emploi pour les cadres vont en décroissant de quarante à cinquante ans. Peut-être par des ententes, comme celles qui existent entre Québec et la France pour les professeurs, pourrions-nous trouver là le personnel administratif qui nous manque. Si on le fait, pour que l'immigration ne tourne pas à l'aventure, il faudrait qu'on choisisse bien les sujets et que, de leur côté, les cadres ne soient pas trop exigeants. Il ne faudrait pas qu'ils s'imaginent venir dans un pays sous-développé ou dans un milieu de demi-sauvages. Leur grand problème serait, cependant, de s'adapter à un climat et à un milieu américain, bien différents des leurs.

VI — Les "flottes synthétiques"

Pendant longtemps, ce fut dans la Province de Québec un moyen d'échapper partiellement à la hausse du tarif-automobile. Pouvaient bénéficier de la réduction les membres

du personnel de telle grande entreprise, de tels associations, clubs, ou groupements professionnels. Pour empêcher que la concurrence ne leur enlève une partie de leurs affaires ou pour mettre la main sur un chiffre d'affaires aussi élevé que possible en attendant qu'on déclare illicites les ententes collectives ou *synthetic fleets*, un certain nombre de compagnies avaient fait un recrutement intensif. Puis, les années de vaches maigres sont venues. Sous l'influence des mauvais résultats et après l'intervention personnelle du surintendant des Assurances, la plupart des compagnies se sont retirées de ce champ d'action en ne gardant les ententes collectives que pour une maison particulière ou pour les "flottes synthétiques" dont les résultats avaient été bons. Comme Lloyd's, elles en ont profité pour remonter le tarif et diminuer la commission de l'agent. Dans la Province d'Ontario, on semblait bien à l'abri de ces accrocs au tarif général. Pendant longtemps, on prit pour acquis que la *synthetic fleet* était interdite par la loi. Le texte se lisait ainsi:

131

"Preferential rates for groups of persons prohibited

336. — (1) No rating bureau and no insurer authorized to transact the business of insurance in Ontario shall fix or make a rate or schedule of rates or charge a rate for automobile insurance to a group of persons by reason of such group being engaged in a trade, calling, profession or occupation, or by reason of membership in a guild, union, society, club or association or by reason of common employment or by reason of common occupancy of the same building or group of buildings or for any other reason that would result in a lower cost to an individual in such group than such individual would have had to pay if insured individually, and an insurer or other person who contravenes this section is guilty of an offence.

"Exception

(2) Nothing in this section shall be deemed to prohibit the fixing or charging of a special rate for the insurance of two or more motor vehicles owned by and registered in the name of the same person. R. S.O.1960, c. 190, s. 336".

Certaines sociétés ont trouvé le moyen de contourner ce texte de loi en affirmant:

a) Nous ne violons pas la loi. Nous accordons un tarif spécial au personnel d'une même entreprise, mais simplement parce que le dossier de chaque assuré nous permet d'agir ainsi.

b) Notre tarif est établi suivant certaines normes, qui permettent à l'assuré quel qu'il soit d'en bénéficier;

132

c) En effet, si le personnel de telle société bénéficie du tarif réduit, tous les assurés ayant un risque et un dossier correspondants peuvent l'obtenir.

Ainsi, on peut continuer d'accorder un tarif réduit à un groupe tout en ne modifiant pas son tarif général: chose importante si l'on ne veut pas être accusé d'enfreindre la loi.

L'Ontario Insurance Agents' Association a réagi devant la menace d'une concurrence nouvelle. Voici la conclusion d'un mémoire qu'elle a présenté au service des Assurances de l'Ontario: ¹

“Conclusions

It is submitted:

1. That discrimination in rate between buyers of insurance against like risks is not in the public interest.
2. That the true basis of rating is exposure rather than size and number of risks in a group or the volume of premiums involved.
3. That adoption of the practice of writing “synthetic fleets” by members of the Ontario Insurance Agents' Association to meet existing competition will in itself tend to minimize the value of the statistics that have been kept for years viz. on classifications based on exposure to hazards.
4. That any short run advantage to those who can qualify as a member of a group will, in the long run, be paid for by members of the public who are not party to such contracts such as:

¹Extrait du numéro du 15 mai 1966 de “Canadian Underwriter”.

- a) those who do not qualify as members of any group.
 - b) creditors of assureds generally, claiming against an insurance fund that is depressed.
 - c) by buyers of automobile insurance generally if the competition is such that any number of insurers withdraw from the automobile insurance markets or greatly restrict their writing until the market firms.
 - d) and by the public generally if the competition is such that it results in insolvency of part of the market.
5. That if Government is interested in fixing minimum covers in certain classes of insurance, a corresponding interest, it would appear, is inherent; that the distribution of the costs should be equitable and soundly based among all citizens who contribute to the insurance fund



Si, dans la province de Québec, on veut vraiment faire disparaître la “flotte synthétique”, il faudra serrer le texte de loi de plus près en ostracisant celle-ci de façon beaucoup plus précise. Mais trouvera-t-on vraiment un texte sans faille, sans trou, sans qu’il soit possible de ne pas s’y conformer, avec cette richesse d’imagination que l’on met parfois à contourner la loi sans tomber dans l’illégalité: sorte d’exercice de haute voltige auquel excellent certaines gens et non les moins dépourvus.

VII — Monsieur le surintendant des assurances

Je me suis permis d’attirer votre attention sur le vocabulaire d’assurances dans notre province, il y a quelque temps, en vous signalant les difficultés que nous avons dans un pays bilingue où se retrouvent des influences très fortes et contraires. Ailleurs, on se plaint aussi de l’imprécision qui règne dans un domaine où il faudrait pourtant s’entendre. Cela ne guérit pas les maux dont nous souffrons, mais peut-

être pourrions-nous agir avant que la confusion dans notre domaine soit encore plus grande.

134

Il y a des bonnes volontés qui s'offrent à collaborer avec vous pour créer une terminologie nouvelle et pour préciser l'actuelle. Votre service dispose de moyens financiers. Ne voudriez-vous pas aider ceux qui vous en prient en toute simplicité ? Pour vous convaincre de l'urgence de la situation, veuillez donc lire ceci qui a trait au vocabulaire de la réassurance il est vrai, mais qui indique combien le problème d'uniformité est généralisé: ¹

"En anglais, la forme de réassurance la plus simple est appelée tantôt *Participating*, tantôt *pro-rata* et *proportional* mais peut également être qualifiée de *facultative*, *quota-share* (quote-part) ou *first or second surplus* (premier ou second excédent), en accord précis avec la méthode de cession du réassuré. *Non-proportional* souvent est appelé *Excess Reinsurance*.

Voilà donc deux termes anglais et américains *surplus* et *excess* qui, dans les quatre autres langues importantes de l'assurance, n'ont qu'un seul équivalent: Excédent, *Exzedent*, *Eccedente* et *Excedente*.

Continuons notre brève investigation en nous limitant à la terminologie en usage au Royaume-Uni et aux États-Unis. Nous trouvons que dans le jargon d'assurance américain le mot *surplus* signifie aussi un poste important du bilan: *surplus to policyholders*. Nous connaissons donc le terme *surplus-relief-reinsurance* et, pour nous confondre davantage, il y a les mots *surplus lines* qui désignent l'achat de la couverture du risque à l'étranger. Aucun de ces mots n'est connu dans la terminologie anglaise ou en dehors des États-Unis.

La confusion augmente avec les possibilités de combiner le mot *excess* et ses synonymes, ce qui nous mène vers d'autres ambiguïtés telles que *Excess of Loss*, *Working Excess*, *Spread Loss*, *Excess of Loss Ratio*, *Stop Loss*, *Aggregate Excess Loss*, et, aux États-Unis *Excess Lines*, mots qui désignent l'achat de la couverture d'assurance

¹ Nous tirons ce texte de la "Réassurance" de Paris. Il paraît également en anglais dans "International Insurance Monitor" de New York sous la signature de M. Martin Jones. Celui-ci est président du sous-comité de réassurance du "Committee of Property and Liability Insurance Terminology".

(similaire à *Surplus Lines*) à l'étranger et ne doit pas être confondu avec *Excess of Line* qui est le synonyme anglais, non américain, de *surplus*.

Face à ce labyrinthe de confusion terminologique, nous espérons que l'intérêt pour notre but sera stimulé ou ressuscité, non seulement aux États-Unis mais dans les autres régions linguistiques. Espérons aussi que cette œuvre sera supportée par l'industrie de l'assurance — à travers ses associations commerciales — et par les centres d'éducation.

Etant donné l'envergure sans cesse grandissante de la réassurance internationale, une meilleure compréhension de cette terminologie — dont le manque d'uniformité dans chaque langue se fait si fortement sentir, contribuerait grandement au succès des négociations et à la coopération mutuelle, sans parler de l'enseignement de la réassurance."

135

N'est-ce pas que quelque chose pourrait et devrait être fait ? Nous souhaiterions que l'initiative vînt des services officiels, tant leur prestige et leurs moyens sont grands. En vous préoccupant de la question, Monsieur le surintendant, vous feriez œuvre utile dans un domaine et dans un pays où l'on s'acheminera graduellement vers la confusion des langues techniques, si on n'y veille.

GÉRARD PARIZEAU

VIII — L'Enseignement supérieur et ses limites

Au congrès de l'Association des Ecoles de Commerce, tenu à Sherbrooke en juin 1966, monsieur G. M. Shrum, a soulevé un certain nombre de points intéressants au sujet de l'enseignement supérieur. Est-on dans la bonne voie, a-t-il dit, en voulant dépenser de plus en plus sans se demander si ce que l'on fait est bien, si tous ceux que l'on accueille sont vraiment aptes à en profiter, si l'on n'obtiendrait pas de meilleurs résultats en dirigeant vers l'enseignement technique ceux qui y réussiraient, mais qui échouent lamentablement au niveau de l'enseignement supérieur ?

Cela pose à nouveau un très grave problème, avec l'orientation des esprits vers l'enseignement supérieur gratuit et ouvert à tous. Ne fait-on pas erreur de le vouloir ? C'est nous qui nous exprimons ainsi, cette fois. Ne devrait-on pas procéder à une sélection sévère dans l'intérêt de tous, universités et étudiants ? Croit-on qu'actuellement l'on rende service à tous ceux que l'on accepte parce qu'ils ont le diplôme exigé à l'entrée ou le nombre d'années d'études fixé — la 11e ou la 12e année, avec un pourcentage de notes jugé satisfaisant, par exemple ? Si on a raison d'agir ainsi, comment se fait-il :

a) qu'à l'examen de Noël, dans certains établissements supérieurs, un tiers ou quarante pour cent des étudiants courent- — quel affreux mot — ou échouent si l'on préfère ;

b) qu'après deux ans, quarante ou cinquante pour cent seulement des sujets ont résisté aux examens de fin d'année ;

c) qu'après l'examen final, à peine les deux-tiers ou même moins de ceux qui restent reçoivent un diplôme ?

En éliminant les étudiants au fur et à mesure que les années passent pour ne garder qu'un tiers ou moins à la sortie, à qui rend-on service : à l'étudiant qui a perdu son temps et qui risque fort de sortir de la faculté, intellectuellement amoindri par l'échec qu'il a subi ; à l'université, dont on a rempli les cadres en surchargeant inutilement les professeurs ?

Poussés par un sentiment généreux, un grand nombre de gens veulent ouvrir toutes grandes les portes de l'Université. Que tous, disent-ils, soient accueillis sans tenir compte des moyens pécuniaires de leurs parents. S'ils sont incapables de payer les frais d'inscription ou de vivre en attendant, que l'Etat s'en charge ! Tous les gens de cœur sont d'accord sur ce point. Mais encore une fois, suffit-il d'avoir les moyens pécuniaires voulus — acquis ou accordés — pour réussir à l'Université ? Cela n'est pas suffisant comme l'on sait. Tous

ceux qui connaissent la question vous diront qu'il y a un quotient intellectuel nécessaire pour les études supérieures. Si on ne l'a pas, à moins d'avoir une extraordinaire volonté et une grande puissance de travail, on perd son temps et on fait perdre le temps du personnel enseignant de qualité que les universités groupent de plus en plus. Que faire alors ? Tout simplement, diriger le sujet vers ce qu'il peut faire et ne pas croire que tout le monde est apte à suivre des études supérieures. Qu'on comprenne bien qu'il vaut mieux préparer un bon technicien qu'un mauvais médecin, qu'un piètre avocat, qu'un notaire médiocre, qu'un ingénieur inapte, qu'un administrateur incapable.¹

137

Que faire alors ? Au risque de scandaliser les âmes généreuses, je dirai qu'il faut le plus tôt possible avoir recours à l'examen d'entrée ou au concours, comme on le fait en France et là où l'enseignement gratuit à tous les niveaux pose des problèmes de qualité et de nombre. Qu'on ne croie pas qu'en France on peut entrer dans les grandes écoles comme Polytechnique, Saint-Cyr, l'École des Hautes Études de Paris, l'École Normale, l'École Nationale d'Administration, en présentant son dossier et une lettre de recommandation. On y est admis au concours et jusqu'à concurrence du nombre fixé, i.e., deux cents, trois cents ou six cents candidats, par exemple.

¹ Il faudrait songer également à mieux employer les diplômés d'Université, dit M. Shrum. Voici ce qu'il écrit à ce sujet: "There are at the present time some shortages of well qualified engineers and other professional people but these are not serious and they are being met, largely by recruiting in the U.K. The shortages could be largely overcome without assistance from overseas if more highly trained technicians were available. We are still using our engineers and professional staff inefficiently because of the shortage of supporting personnel. Our system of higher education is partly at fault because we continue to enroll students who would make first-class technicians and after great effort and expense we transform them into second-rate engineers. It is in the gap between the journeymen and the professions that more graduates from the vocational and technical institutes are so urgently required. In Europe the ratio of technicians to engineers is roughly 12 in the U.S.A. 2, but in Canada it is only 1. Any improvement in this ratio in Canada would not only greatly strengthen our industrial economy but would also alleviate some of the pressure of numbers on our college and universities."

138

Quelle que soit la valeur du 301^e ou de 601^e, il n'entre pas. Qu'on ne se fasse pas d'illusion, partout où existe l'enseignement gratuit à tous les niveaux, c'est à cela qu'on arrive un jour ou l'autre. Autrement, on a une inscription de milliers d'étudiants à une seule faculté de droit, comme à Paris par exemple; ce qui donne lieu à cette situation absurde que la plupart des étudiants ne peuvent suivre les cours, qu'un très grand nombre y assistent de loin dans les corridors ou dans les escaliers, ou encore ne s'y rendent même pas. Ils se contentent de s'inscrire et d'acheter les résumés. Plus tard, ils se présentent à l'examen, passent ou échouent suivant leur intelligence, leur mémoire, leur comportement à l'examen écrit ou oral ou leur chance du moment. Mais qu'on le comprenne bien: cela n'est pas de l'enseignement supérieur, c'est tout au plus une inscription à l'Université sans grand résultat réel. À moins — et c'est là qu'intervient le facteur individuel — que l'étudiant ait une très bonne méthode de travail, qu'il ait le goût de l'effort personnel ancré en lui, qu'il ait la curiosité voulue pour voir ce que d'autres ont fait ou dit sur le sujet, pour réfléchir et pour tirer une formation nouvelle d'un régime médiocre.



C'est à cela qu'on s'acheminera plus ou moins rapidement chez nous à moins, encore une fois, qu'on ne fasse la sélection voulue et qu'on oriente vers d'autres niveaux ceux qui ne sont ni préparés à l'enseignement supérieur, ni prêts à l'assimiler.¹

G. P.

¹ En France, les résultats ne sont pas meilleurs qu'ailleurs quand on n'a pas recours au concours. Ainsi, aux derniers examens du baccalauréat, environ un tiers seulement des candidats a passé. On peut blâmer la sévérité ou la mauvaise foi de l'examineur, la préparation insuffisante ou la nervosité du candidat, l'inhumanité de l'épreuve, le résultat est le même. Le baccalauréat est "devenu une loterie" a déclaré le président de la fédération des parents d'élèves des écoles publiques. Sur 220,000 candidats "70,000 admissions à peine davantage". *Math.* 9.7.66!